

Arrêté ministériel n° 2022-409 du 1er août 2022 fixant le plafond des ressources du foyer pour l'octroi de l'allocation de crèche, l'allocation de vacances et l'allocation exceptionnelle de rentrée scolaire aux fonctionnaires et agents de l'État et de la Commune à compter du 1er juillet 2022

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	1 août 2022
Publication	Journal de Monaco du 5 août 2022 ^[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématiques	Protection sociale ; Fonction publique

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2022/08-01-2022-409@2022.12.10>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 5 août 2022

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2022/Journal-8602>